

A l'attention de Anthony James DUNCAN  
Directeur Général  
Circa Sustainable Chemicals France

Courbevoie, 6 décembre 2022

**LETTRE D'INTENTION – PROJET « RESOLUTE »**

Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de confirmer notre intérêt et notre intention de collaborer avec vous sur le projet « Resolute ». Ce projet sera développé sur notre site Emile Huchet en Moselle (en particulier sur les communes de Diesen et Porcelette) et plus particulièrement sur un terrain identifié sur le plan en annexe (cf. annexe 2) dont vous aurez la jouissance exclusive par le biais d'un bail.

GazelEnergie est propriétaire et exploite un site industriel situé sur le territoire de Saint-Avold (cf. annexe 1). Dans le contexte du redéveloppement du site et de la réorientation des activités du groupe vers les énergies renouvelables, nous souhaitons établir des partenariats avec des acteurs industriels désireux de s'installer sur le site et bénéficier notamment des infrastructures et utilités existantes et qui partagent notre vision pour le développement durable du site en exploitant des technologies écologiques.

CIRCA est inventeur d'un procédé breveté et éprouvé permettant la fabrication d'un solvant à partir de déchets de biomasse et a identifié le site de Saint-Avold comme étant convenable à ses besoins d'hébergement industriel.

GazelEnergie a fait une offre budgétaire qui a permis à CIRCA d'élaborer son plan industriel et commercial et les deux parties ayant reconnu de nombreuses synergies sont en train de négocier les termes de leur collaboration future, dont notamment un bail qui encadrera cet accord industriel et commercial.

Afin de constituer son dossier de demande d'autorisation environnementale (« DDAE ») auprès du préfet de la Moselle conformément à l'article R181 du code de l'environnement, CIRCA doit *inter alia* être en mesure de démontrer qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer le droit de réaliser son projet sur le terrain. Le terrain en question est identifié en annexe 2 et est situé sur deux parcelles dont GazelEnergie est propriétaire (cf annexe 1). Le bail que les parties concluront mettra à disposition de CIRCA en tant que locataire le terrain nécessaire pour réaliser son projet qui est l'objet du DDAE. Les conditions du bail restent encore à être clarifiées une fois que les interfaces techniques seront finalisées, notamment l'acceptabilité des impacts du projet Resolute sur les autres activités de GazelEnergie sur le site Emile Huchet (zones de dangers, rejets aqueux, utilités, ...).

Par la présente lettre, GazelEnergie confirme son intention de finaliser ses accords avec CIRCA et se tient à la disposition des autorités administratives en vue de leur fournir toute information complémentaire sur le projet et sur sa collaboration avec CIRCA.

Cette lettre ne constitue pas un engagement ferme et définitif de réaliser la transaction qui est soumise à l'obtention de l'ensemble des autorisations internes et externes nécessaires.

Bien cordialement,

Jean-Michel MAZALERAT  
Président

**Annexe 1 – Parcelles**

**PARCELLE CADASTRALE**

N° parcelle : **0022**

Feuille : **1**

Section : **11**

N° INSEE commune : **57765 (DIESEN)**

Contenance : **72874.0**

**PARCELLE CADASTRALE**

N° parcelle : **0016**

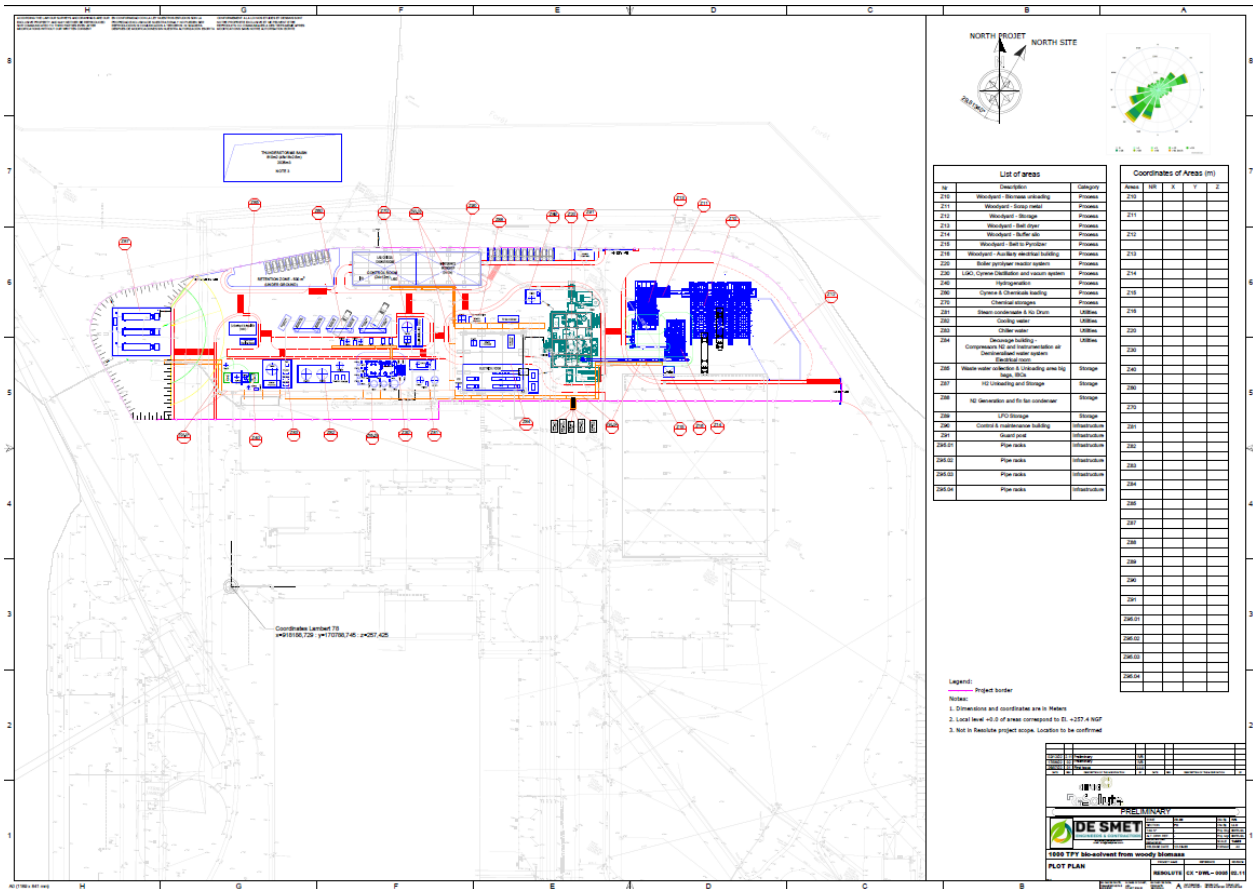
Feuille : **1**

Section : **35**

N° INSEE commune : **57550 (PROCELETTE)**

Contenance : **69548.0**

## Annexe 2 – Plan d’implantation de CIRCA



Reference CX-DWL-0005 Rev02.11 du 02/12/2022